



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents: **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Eric PETIT **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noiron** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON **Beure** : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Oriane DELAGUE **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Thise** : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPELLIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires : G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML. DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002684

Rapport n°2.7 - Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2013

Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2013

Rapporteur : Serge RUTKOWSKI, Conseiller communautaire délégué

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

En application de la Loi du 11 février 2005, le rapport intercommunal d'accessibilité 2013 met en valeur les actions menées au niveau intercommunal afin de promouvoir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Ce rapport doit être transmis au Préfet, au Président du Conseil général et au Président du CDCPH.

Fondatrice et profondément rénovatrice, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées souligne le caractère souvent inadapté de la cité aux personnes en situation de handicap.

En instaurant un principe de compensation, elle entend impulser un processus d'adaptation de l'ensemble de la chaîne de déplacement comprenant le cadre bâti, la voirie, les transports et leurs inter-modalités, à toutes les formes de handicap afin de la rendre accessible à tous.

Sur le territoire, l'année 2013 fut une année de transition, bouleversée par la mise en œuvre de grands chantiers de rénovation.

Elle fut cependant l'année au cours de laquelle la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) ont travaillé en lien étroit avec les associations présentes au sein de la CIAPH (Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées).

Cette proximité a permis d'élargir la prise en compte du handicap à toutes ses formes ainsi qu'à toutes les limitations et de trouver des solutions innovantes permettant l'accès, à tous, du cadre de vie.

Le bilan d'accessibilité établi pour l'année 2013 a pour objectif de faire un état des lieux de l'avancée de l'accessibilité de la Ville et de la CAGB. Il est le produit de la consultation et de la participation d'un ensemble élargi d'intervenants associatifs, institutionnels ou privés.

Il prend en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, aborde les thématiques de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs et de la vie de la cité.

Il fait enfin état, dans chacun des dossiers, des projets pour l'année 2014.

Pour la première fois, ce rapport intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des 59 communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Il a été conçu en deux parties. La première est descriptive et restitue de façon synthétique le travail accompli sur l'année 2013 et lui donne de la lisibilité. La seconde est réglementaire et informative.

Le résumé des thématiques abordées dans le rapport est le suivant :

La Voirie et les espaces publics, dont le stationnement :

L'enveloppe utilisée par la voirie en 2013 a été de 96 000 €, à quoi il faut ajouter le coût du matériel acheté par la Ville de Besançon dans le cadre des marchés et l'ensemble du travail de l'année des équipes effectuant les travaux en régie.

Les autres travaux effectués en 2013 et portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement, l'ont été dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la ville (TRAM, PRU, travaux dans le cadre du Plan Collège...). L'accessibilité fait partie intégrante de chacun de ces projets.

Sont également mentionnés dans le rapport les travaux effectués par trois communes de la CAGB pour la mise en accessibilité de leur voirie communale.

Le nombre d'emplacements de stationnement réservés ayant varié en fonction de l'avancée des travaux du tram, le chiffre global ne sera pas porté au rapport 2013.

Toutefois 11 emplacements ont été créés en 2013 et en 2014, le taux des emplacements réservés, en hausse, sera supérieur au taux de 2 % prévu par la loi.

En 2013, afin d'assurer l'accès des parkings réservés aux personnes en situation de handicap, la Police Municipale a dressé 689 contraventions pour des stationnements non autorisés. 10 véhicules ont été placés en fourrière pour stationnement illicite et gênant sur ces mêmes emplacements.

Les transports :

Les transports ferroviaires :

Cinq axes et quatorze haltes-ferroviaires et gares irriguent le territoire du Grand Besançon et structurent par ailleurs les secteurs de l'agglomération.

Une gare sur le territoire de l'agglomération a fait, en 2013 l'objet d'importants travaux : la Gare Viotte. A la livraison des travaux en 2014, elle sera la première gare historique totalement accessible du département.

Une halte ferroviaire totalement accessible a également vu le jour en 2013 : la halte ferroviaire d'Ecole Valentin.

Les transports terrestres :

Le réseau GINKO : Il a été créé selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transports publics, routiers, et ferroviaires.

En 2013 : 139 autobus urbains étaient en circulation sur les lignes urbaines du réseau Ginko, dont 81 accessibles aux personnes handicapées et /ou à mobilité réduite.

Ginko Access : C'est un service dédié aux personnes à mobilité réduite disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année, pour des déplacements d'adresse à adresse partout dans le Grand Besançon.

Les clients en chiffres au 31 décembre 2013 sont détaillés ci-après :

747 clients utilisent le service Ginko'Access

77 % sont des clients bisontins

12 % sont des clients non bisontins (1^{ère} couronne)

10 % sont des clients non bisontins (2^{ème} couronne) (arrondi expliquant la différence de 1 %).

Le nombre de clients a été multiplié par plus de 8 depuis la création du service.

Progression : Entre 2012 et 2013, la progression du nombre de clients est de 10,8 %.

Le projet tram

L'accessibilité est au cœur de ce projet (rames et arrêts totalement accessibles) qui, à sa livraison en 2014, aura changé le visage de la ville devenue plus ouverte, plus conviviale, plus moderne et aura substantiellement amélioré deux maillons importants de la chaîne de déplacements : la voirie et le transport.

L'accessibilité du Cadre Bâti, dont les établissements recevant du public (ERP) et le logement.

La Ville ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont continué à œuvrer à l'amélioration de l'accessibilité de leurs établissements ouverts au public. Le rapport fait donc état des avancées 2013.

Des dossiers pour travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de tous les ERP présents sur le territoire ont été proposés à l'examen de la Sous-Commission ERP/IGH.

Ils concernent des établissements recevant du public, qu'ils soient ou non propriété de la ville : sur 167 dossiers instruits (130 dossiers en 2012), 25 dérogations ont été accordées.

Le logement

Le Plan Local de l'Habitat (2013-2019), le Plan Local d'Urbanisme, le programme de renouvellement urbain prennent en compte la dimension accessibilité reconnaissant qu'il s'agit d'une composante incontournable d'un développement durable du territoire répondant aux besoins de tous.

Les besoins des personnes handicapées comme des vieillissantes et fragilisées sont pris en compte au quotidien par un large ensemble d'acteurs qui se positionnent même parfois sur un habitat à la pointe de l'innovation (ouverture en 2013 d'un lotissement intergénérationnel à Montfaucon).

Education : la petite enfance, l'enfance, l'éducation, l'enseignement supérieur :

Des enfants handicapés sont en inclusion dans les crèches et les écoles de la ville où l'accueil s'adapte à leurs besoins spécifiques.

A noter en 2013 l'ouverture du Relais Petite Enfance (RPE).

725 élèves porteurs d'un handicap sont scolarisés en 2013 sur la CAGB, soit 32 % des élèves handicapés du département.

En 2013, dans l'enseignement supérieur, 220 étudiants ont bénéficié d'aménagements en raison de leur handicap.

L'accès à l'emploi :

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés poursuit sa progression mais les entrées en formation et les insertions sont en augmentation.

A fin septembre 2013, on enregistre 403 071 demandeurs d'emploi handicapés inscrits en catégories A-B-C, soit une augmentation de 12 % en un an (+ 7 % pour le tout public). Les demandeurs d'emploi handicapés présentent toujours de grandes difficultés d'insertion.

Le taux d'emploi dans les différentes collectivités territoriales de l'agglomération a approché de très près le taux d'emploi légal sans toutefois l'atteindre encore.

L'accès à la santé :

Après le Fonds d'Urgence Santé et le Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon, le Pacte Territoire-Santé en Franche-Comté, entré en vigueur en février 2013 est destiné à garantir un accès rapide et facilité de tous aux soins.

Le CCAS accompagne les publics en difficulté à travers plusieurs dispositifs dont l'atelier de santé mentale, l'aide d'une psychologue, le groupe d'entraide mutuelle, le dispositif Lits Halte Soins Santé.

L'accès au sport :

Le projet de ville « Besançon 2020 » propose de poursuivre des actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégage trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les actions 2013 s'inscrivent dans la continuité de l'année 2012.

Les associations proposant du sport adapté aux personnes handicapées ou des manifestations ouvertes à tous ont été subventionnées en 2013 à hauteur de 8 500 €.

L'accès à la culture :

La Ville de Besançon restructure depuis 2008 sa politique culturelle et son offre culturelle dans des bâtiments accessibles.

Après l'ouverture de la Rodia (janvier 2011), l'ouverture de l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts), l'année 2013 a été marquée par :

- l'inauguration de la Cité des Arts et de la Culture, rassemblant Conservatoire à Rayonnement Régional et Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) en un même lieu au sein d'un quartier à vocation culturelle,
- l'ouverture de la Maison Victor Hugo,

Ces ERP culturels sont ou seront tous accessibles.

Elle a également été marquée par le travail conduit par le FRAC et les Musées de la Citadelle afin d'offrir dès 2014 au public souffrant de handicap visuel et auditif la possibilité d'accéder aux collections ou aux expositions.

En 2013, les actions conduites par les musées en direction des publics fragilisés ont concerné 1 065 personnes, contre 975 en 2012, soit une hausse de 9, % dont environ 240 entrées au musée et 825 entièrement hors-les-murs.

L'accès aux nouvelles technologies d'information :

Le Grand Besançon se rend accessible par ses nouvelles technologies :

- par un portail numérique WCAG.0, respectant le référentiel permettant une accessibilité,
- 6 espaces multimédia et 11 points d'accès multimédia en logements-foyers,
- 1 cartable numérique Besançon clic (11 000ème cartable en 2013),
- Besançon-emoi, le portail unifié permettant à tous les usagers de la Ville et du Grand Besançon d'accéder en ligne à une quinzaine de prestations personnelles et de formalités,
- Mémoirevive, le site qui rassemble les ressources numérisées des archives, de la bibliothèque et des cinq musées de la Ville,

Pour la 5^{ème} année consécutive en 2013, l'association Villes Internet a décerné à la capitale comtoise le label 5@.

Logiciel SIG, en 2013, la CAGB a travaillé à la création d'un Logiciel d'Information Géographique regroupant l'ensemble des relatives à l'accessibilité.

La mise en accessibilité de la Ville de Besançon et du territoire du Grand Besançon reste un chantier long et complexe.

Toutefois, en 2013, l'attitude volontariste et les efforts ciblés et consentis par la Ville, la CAGB, ainsi que par l'ensemble des acteurs du territoire, aujourd'hui conscients des enjeux forts de l'accessibilité, en incluant la notion d'accessibilité pour tous au cœur des projets et actions conduits, permettent de conquérir et d'étendre peu à peu mais sans relâche un espace accessible à tous.

Le rapport intercommunal d'accessibilité fait l'objet d'un document annexe transmis sous forme dématérialisée et disponible sur demande formulée auprès de la Direction Transports

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport accessibilité 2013.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 DEC. 2014

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président